



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2025 – B - 050

Séance du 26 novembre 2025

DEMANDE D'AIDE DETR 2026

ACQUISITION D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET NUMERIQUES

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 novembre à 17 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 13 novembre 2025.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Valérie BERTIN et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Stéphane DUCOURTIOUX, Jean-Luc LEGER, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Didier TERNAT, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

M. Claude BIALOUX présente le rapport suivant :

Rappel du contexte

La Communauté de communes Creuse Grand Sud est compétente pour de nombreuses missions de services publics. L'ensemble de ses activités exige de disposer d'une part, d'un parc d'équipements informatiques, de téléphonie et de copieurs ; et d'autre part, de prestations de services dédiées à l'accès au réseau web, à la téléphonie et aux opérations de maintenance courante du système.

Depuis le début d'année 2024, la Communauté de communes s'est dotée de moyens humains dédiés à la gestion technique de ce service support des activités de la collectivité.

A cette occasion, deux priorités ont été identifiées :

- ✓ La mise à niveau des prestations de services d'accès web et de téléphonie devenues coûteuses, hétérogènes et peu adaptées aux besoins des services,
- ✓ La nécessité de développer une gestion adéquate du parc des matériels et des équipements informatiques de la collectivité.

Présentation de la demande

Pour poursuivre cette mise à niveau nécessaire, et le travail engagé depuis 2024, des dépenses d'investissements complémentaires en faveur d'acquisition de matériels ont été identifiées. Celles-ci sont détaillées dans la note de projet DETR et elles concernent :

- ✓ Des dépenses en faveur de l'infrastructure du Système Informatique et réseau,
- ✓ Des acquisitions d'équipements courants de matériels informatiques (déploiement et remplacement),
- ✓ Des acquisitions d'équipements numériques de communication,
- ✓ Des acquisitions de licences pour disposer de nouveaux logiciels métiers.

Éléments d'appréciation

Le détail de ces projets a fait l'objet d'une note explicative qui doit compléter le dossier de demande d'aide DETR. Les projets d'acquisition seront réalisés au cours de l'année 2026 et elles permettront la poursuite du plan de mise à niveau « SI » de la Communauté de communes.

Éléments financiers

Pour cette opération la Communauté de communes souhaite solliciter une demande d'aide DETR au titre de la **rubrique 6**. Ainsi, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses			Recettes		
Equipements informatiques	Détails	Fournisseur	Devis € HT	Montant aide DETR 50 %	Autofinancement € HT
Complément SI	1 tel centrexfixe	Link	2 500,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
	1 extension de standard				
	équipements wifi 2 sites				
Matériels informatiques	4 pc fixes siège	LDLC Pro	8 479,11 €	4 239,56 €	4 239,56 €
	1 pc ordi graphique médiathèque				
	2 pc fixes médiathèque				
	2 pc fixe piscine				
	3 pc portable DAT				
Matériels informatiques	station video son visio	LDLC Pro	1 774,82 €	887,41 €	887,41 €
Logiciel Facturation ALSH	logiciel iNoé licence	Aiga	4 466,40 €	2 233,20 €	2 233,20 €
	logiciel iNoé formation		2 395,00 €	1 197,50 €	1 197,50 €
Logiciel facturation Taxe de Séjour	logiciel DeclaLoc	Nouveaux Territoires	6 900,00 €	3 450,00 €	3 450,00 €
		Total INFO	26 515,33 €	13 257,67 €	13 257,67 €

Le total de ces dépenses d'acquisition s'élèverait à hauteur de **26 515,33 € HT**. Le reste à charge pour la Communauté de communes Creuse Grand Sud serait de **13 257,67 €** avec une aide DETR attendue d'un montant de **13 257,67 €**.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à déposer une demande de financement DETR auprès des services de l'Etat pour l'année 2026.

Ainsi fait et délibéré le 26 novembre 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.
AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

La Présidente,

Valérie BERTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 10/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20251126-2025_B_050-